

ETIQUETAGE DES DENREES ALIMENTAIRES

Les denrées alimentaires présentées à la vente comportent un certain nombre de mentions censées informer « objectivement » les consommateurs sur la composition du produit et son origine. On doit donc y trouver la liste des ingrédients (par ordre d'importance), la quantité, et les dates de consommation (DLC) à consommer jusqu'au ... ou pour les produits de conservation Date limite d'Utilisation Optimale (DLUO) à consommer de préférence jusqu'au / avant le ...

Enfin, pour l'identification du fabricant : nom, adresse, et si le conditionnement est effectué par un prestataire, ses coordonnées doivent être indiqués (ex : EMB ZOOM).

Pour terminer sur l'étiquetage minimal quelques informations strictement réglementées :

- Biologique (Certifié par un organisme de contrôle)
- Pur (utilisable uniquement pour certains produits (pur porc, pur jus))
- Paysan, fermier, campagne « mentions subjectives » et aléatoires
- Artisanal (produit fabriqué par un artisan dûment inscrit au registre des métiers)
- Fait maison, ou maison par nature non industriel
- A l'ancienne, traditionnel sans additif



- Naturel produit non transformé sans additif
- Du terroir issu d'une aire géographique restreint.

Les mentions obligatoires (à partir de 2016)

Elles sont au nombre de sept. Ce sont des mentions nutritionnelles sur les produits alimentaires (sauf boissons)

- La valeur énergétique
- Les graisses
- Les acides gras saturés
- Les glucides
- Les sucres
- Les protéines et le sel

Seules resteront facultatives, les mentions sur les acides gras mono insaturés et poly insaturés, les polyols, l'amidon, les fibres, les vitamines et les minéraux.

Si après une telle énumération, vous avez encore faim, c'est que vous êtes en état « d'hypoglycémie ».

Soyons sérieux, rares sont les consommateurs qui lors de l'acte d'achat lisent ces informations pointues mais souvent discriminantes, mais il nous semble indispensable qu'elles soient mentionnées au cas où ...

Aujourd'hui, de nombreux produits portent déjà un certain nombre de mentions informatives permettant de rendre compréhensible la composition du produit pour le consommateur qui le souhaite.

Le but est de permettre à chacun de consommer en toute connaissance, et d'acheter le produit en fonction de ses propres critères (nature, composition, origine, prix, etc. ...)

Nous aurions souhaité l'apposition de pastilles de couleurs (vert, jaune, orange, rose, rouge) en fonction de la qualité globale du produit, des éléments qualitatifs nutritionnels de l'aliment en fonction de ses bons ou moins bons composants. Toutes ces informations sont indispensables pour informer et permettre le choix « éclairé » du consommateur.